

1-Précision sur le projet

Troisième centrale hydroélectrique dans la région de Québec à la fin du 19^e siècle, la centrale Saint-Gabriel de Shannon a produit de l'électricité pendant plus de 60 ans avant d'être désaffectée en 1964. Édifiée en 1899 et employant des résidents de la communauté, la plupart de descendance irlandaise, le site de la centrale est devenu un lieu de référence régional et un témoin des débuts de l'électrification au Québec.

Des travaux d'excavation archéologiques réalisés en 2000 ont permis de mettre au jour des vestiges industriels exceptionnels, qui comptent parmi les plus anciens et les mieux conservés au niveau provincial. Le site s'avérant être à l'abandon, il n'en restait pas moins que ce lieu, d'une grande beauté naturelle, s'avérait être un lieu de référence exceptionnel et un témoin des débuts du patrimoine industriel de la communauté. Face à ce constat, la municipalité de Shannon délégua la mise en œuvre du projet à Normand Légaré, inspecteur, qui s'est vu confier le défi d'effectuer une mise en valeur respectueuse de l'environnement actuel de la rivière Jacques-Cartier et de l'esprit d'origine du site.

Le site a été officiellement inauguré le 24 août 2004. Ce projet, supporté par la municipalité de Shannon et brillamment piloté par Normand Légaré, est novateur à plusieurs niveaux. Il permet à la population de s'instruire sur un site historique, sur la région et la culture irlandaise tout en étant sensibilisé sur la beauté et la fragilité d'un environnement tel que les berges de la rivière Jacques-Cartier.

Durée du projet

Le projet s'est déroulé de 2000 à 2004.

Description sommaire de la municipalité

Shannon est une municipalité de 3 850 âmes située à 25 km au nord-ouest de la Capitale-Nationale. La municipalité, en tant qu'entité distincte, existe seulement depuis 1947. Antérieurement, cette région était une composante de Sainte-Catherine-de-Portneuf, devenue Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par la suite. La superficie totale du territoire est de 61,79 km² donc 80 % est sous couvert forestier.

La population de Shannon travaille, dans la majorité des cas, sur la Base Militaire de Valcartier et au Centre de Recherches de la Défense Nationale. Nous y retrouvons également des équipements récréotouristiques (terrains de sports, parc municipal, centre de ski de randonnée, sentier de patin) ainsi qu'un centre communautaire.

Nombre de personnes, employés, étudiants, citoyens ou entreprises concernés par le projet :

Le projet relève de la municipalité de Shannon qui en a été le maître d'œuvre. Elle en a confié la supervision à son inspecteur Normand Légaré qui s'est assuré la contribution du personnel de la MRC de La Jacques-Cartier, en l'occurrence de l'aménagiste pour la conception et de l'agente de développement culturel pour la mise en valeur et la promotion.

2-Étapes ayant précédé le projet

Recherches antérieures

En 1992, une étude exhaustive du site a été réalisée par la firme spécialisée Ethnoscop. Cette firme, mandatée par Hydro-Québec, avait pour mission d'évaluer le potentiel de mise en valeur du site de la centrale. Le site était à l'abandon depuis 1964 et la municipalité se montrait intéressée à acquérir ou gérer le terrain riverain supportant le site de l'ancienne centrale. L'idée de la municipalité de Shannon était de mettre en valeur ce site abandonné afin d'y aménager un parc à vocation récréative aux abords de la rivière Jacques-Cartier. La centrale, construite en 1899, s'avérait être un lieu de référence exceptionnel et un témoin des débuts du patrimoine industriel de la communauté. Le déficit d'une mise en valeur respectueuse de l'environnement actuel de la rivière Jacques-Cartier et de l'esprit d'origine du site fut donc relevé à l'automne 2000 sous la coordination de l'inspecteur de la municipalité Normand Légaré.

La consultation auprès des partenaires

Le projet de mise en valeur de ce site riverain patrimonial à Shannon a fait l'objet d'une concertation étroite entre la municipalité, la MRC de La Jacques-Cartier et Hydro-Québec. Sans cette franche collaboration et une volonté fortement exprimée par ces partenaires, la mise en valeur du site n'aurait pas été possible.

Plan global d'intervention ou un plan directeur de gestion environnemental

Le projet s'inscrit dans une vision globale de mise en valeur des rives nord et sud de la rivière Jacques-Cartier à Shannon.

La localisation du site permet de profiter de différents attraits tels que la rivière Jacques-Cartier, le parc municipal Shannon ainsi que le tracé principal du Sentier National¹. En effet, la MRC de La Jacques-Cartier ainsi que la municipalité de Shannon participent activement à la mise en place de ce réseau régional de sentiers de randonnée écotouristique. Dans ce contexte, la mise en valeur du site de la centrale Saint-Gabriel de Shannon permet d'offrir un attrait des plus intéressants le long du parcours du Sentier National.

Enfin, le parc municipal Shannon, situé sur l'autre rive de la rivière Jacques-Cartier, et dans lequel se poursuit le réseau de sentiers pédestres, permet de prolonger la randonnée le long de la rivière et même de s'y baigner (plusieurs îles de sable), d'admirer le panorama ou d'y pratiquer le canot et le kayak.

Le projet s'harmonise donc aux éléments mentionnés et contribue à une bonification touristique et environnementale du site.

3-Les points saillants

Le marché : les clientèles cibles

De façon générale, les clientèles suivantes sont visées par le projet :

- La population de la municipalité et de la MRC de La Jacques-Cartier (en groupes, en famille ou de individuelle) ;
- Les excursionnistes, incluant la population, et les touristes de la grande région de Québec ;
- Les professionnels, les intervenants et les journalistes de la grande région de Québec et de l'ensemble de la province (employés de bureaux d'information touristique, agences de voyage, etc.)

De façon plus détaillée, les clientèles suivantes sont interpellées par le projet :

- clientèle étudiante ;
- randonneurs pédestres et les cyclistes ;

¹ Le Sentier National, un projet de sentiers pédestres consistant à relier toutes les régions du Canada, a été amorcé il y a déjà plusieurs années dans l'Ouest Canadien. Sur 12 000 kilomètres qui doivent être construits de l'Atlantique au Pacifique, 1500 kilomètres sont à aménager au Québec dont environ 100 kilomètres dans la MRC de La Jacques-Cartier.

- amateur de patrimoine culturel et industriel ;
- amateurs de nature ;
- pêcheurs ;
- photographes amateurs et professionnels ;
- pique-niqueurs ;
- touristes de toute provenance (provinciale, canadienne et internationale).

Le projet s'adresse donc à une clientèle très variée. Mais surtout, sa localisation permet à la population de la municipalité de bénéficier d'un accès public aménagé à la rivière Jacques-Cartier offrant un panorama exceptionnel.

Réalisation du projet

La réalisation fut confiée aux employés des travaux publics de la municipalité de Shannon sous la supervision de l'inspecteur M. Normand Légaré. Le projet représente 2,416 heures en temps homme de travail réparties entre 2001 et 2004.

Les contrats accordés à des entrepreneurs pour la sécurisation des lieux (clôture), l'aménagement paysager et l'installation électrique représentent en heures travaillées plus ou moins 200 heures travaillées échelonnées sur 3 ans.

Impacts et rayonnement du projet dans le milieu

La mise en valeur environnementale de l'ancienne centrale hydroélectrique St-Gabriel à Shannon permet notamment :

- D'offrir à la population un accès public de très haute qualité à une rivière d'une grande beauté reconnue au niveau national.
- De sensibiliser la population à l'importance d'un environnement de qualité en permettant de vivre une expérience visuelle (vue panoramique) et sonore (rapides) exceptionnelle ;
- La promotion de la découverte de la MRC de La Jacques-Cartier à l'échelle régionale et provinciale par le biais de la mise en valeur de ce site, par le Sentier National ainsi que par le Parc Shannon ;
- L'amélioration des connaissances historiques et scientifiques de la population (adulte, scolaire et familiale) sur les débuts de l'électrification dans la région de la Jacques-Cartier ;
- La contribution au développement du tourisme culturel et environnemental dans la MRC de La Jacques-Cartier ;
- De favoriser le sentiment d'appartenance, la fierté et la reconnaissance de la population de Shannon, notamment de la population Irlandaise, dans la mise en valeur d'un site historique sur le territoire de la municipalité.

Environ 5 000 personnes sont attendues sur le site de la centrale Saint-Gabriel pour la première année. Ce chiffre prend toute sa valeur en tenant compte qu'une partie du Sentier National passe sur ce dernier. Par l'intermédiaire de ce corridor vert, le site peut attirer un vaste public. Selon une étude réalisée par le programme « Vert l'action », « les sentiers agissent comme des lieux de rencontre pour la communauté ». Ce constat est d'autant plus véritable si l'on y inclut le site de l'ancienne centrale Saint-Gabriel, avec ses panneaux d'interprétation, ses vestiges qui figurent parmi les plus anciens au Québec et son mobilier urbain qui le transforme en parc naturel aménagé sur les rives de la majestueuse rivière Jacques-Cartier.

Les partenaires du projet

Au niveau financier :

- Municipalité de Shannon

- Hydro-Québec
- Ministère de la Culture et des communications
- Fonds de développement touristique
- CLD de la Jacques-Cartier

Au niveau promotionnel :

- CLD de la Jacques-Cartier
- Office du tourisme de la Ville de Québec (Tourisme Québec)
- Villes et Villages d'art et de Patrimoine

Les outils mis en place pour le suivi

L'inauguration officielle du site s'est réalisée le 24 août 2004. Cette inauguration a permis de faire connaître le site dans les quotidiens locaux et régionaux. La couverture médiatique de cet événement apparaît à l'annexe 3.

Parmi les outils mis en place pour assurer le suivi et la promotion du site, notons :

- L'inclusion du site dans du matériel promotionnel tels que des affiches, dépliants, page web, photos ;
- Élaboration de communiqués de presse ;
- Accueil et conférence avec les journalistes;
- Tournée de familiarisation en collaboration avec Tourisme Jacques-Cartier;
- Salons consommateurs ;
- Participation à différentes publicités dans les journaux locaux, régionaux et dans les magazines.

Par ailleurs, ces activités permettront de positionner le site de la centrale Saint-Gabriel et la région de la Jacques-Cartier sur le plan régional et provincial.

L'entretien et la maintenance du site sont confiés aux employés municipaux toujours sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Par ailleurs, plusieurs autres actions promotionnelles seront élaborées en collaboration avec de nombreux partenaires sur le territoire de la Jacques-Cartier.

Ainsi, le site de la centrale Saint-Gabriel profitera de l'achalandage induit par des sites tels que :

- La piste cyclable Jacques-Cartier – Portneuf ;
- La station écotouristique Duchesnay ;
- La possibilité de se greffer à des événements culturels de la municipalité (Journées de la Culture, animation à la bibliothèque, Irish Show etc.) ;
- La mise sur pied de forfaits avec différents intervenants touristiques de la région ;
- Volonté d'identifier le site comme lieu de rencontre et d'animation culturelle dans un environnement naturel exceptionnel (mariages, spectacles).

Enfin, des retombées économiques sont à considérer dans la région, malgré l'absence de tarification sur le site. En effet, il est plausible d'estimer des retombées économiques provenant de l'entreprise touristique environnante (stations-service, restaurants, hôtellerie), puisque le but est de retenir une certaine clientèle déjà mobilisée sur le territoire.

Le caractère novateur, exceptionnel ou supérieur à la norme des actions et des réalisations :

- Mise en valeur d'un environnement exceptionnel alliant la nature et le patrimoine industriel (assez rare) ;
- Aménagement permettant au visiteur de vivre une expérience visuelle et sonore saisissante ;
- La localisation stratégique du site. Le site se situe près de la rivière Jacques-Cartier en continuité avec le parc Shannon sur l'autre rive. Il est également emprunté par le Sentier National Canadien.
- Il permet à la population de s'instruire sur un site historique, sur la région et la culture irlandaise tout en étant sensibilisé sur la beauté et la fragilité d'un environnement tel que les berges de la rivière Jacques-Cartier.

La pérennité des actions dans le milieu :

- L'aménagement du site s'est fait avec le souci du long terme et un entretien minimum, réalisé par les employés journaliers municipaux ;
- Il s'agit d'un site de tenure publique ayant fait l'objet d'une convention entre Hydro-Québec et la municipalité de Shannon ;
- Les aménagements réalisés sur le site sont peu susceptibles d'altération de par leur nature (mobilier urbain durable, clôtures et escaliers en acier, renaturalisation de la rive.

La pertinence des actions ou des réalisations en regard de la catégorie concernées :

La mise en valeur paysagère s'est notamment traduite par l'aménagement de la surface du barrage en aire de marche et de repos. Ceci permet une vue panoramique surplombant l'ensemble du site ainsi que la rivière à une hauteur d'environ 6 mètres. Des bancs ont été installés au haut du barrage afin de permettre au visiteur de profiter en toute aisance du panorama.

Les divers aménagements (sentiers) et le mobilier urbain (bancs, table de pique-nique) permettent de profiter au maximum du panorama.

Impact des actions ou des réalisations dans la perspective de développement durable :

- Nettoyage du site et des infrastructures (cuve contenant la turbine, le barrage en maçonnerie sans utilisation d'herbicides ou de produits chimiques) ;
- Renaturalisation d'une partie de la rive qui était auparavant artificialisée.

4-Raisons justifiant la sélection du projet

Pour quelles raisons notre projet devrait-il être primé par le jury?

- Le projet s'adresse à un vaste public ;
- Il offre un accès public aménagé à un cours d'eau reconnu au niveau provincial et international ;
- La rivière Jacques-Cartier est une rivière à saumon ainsi que le témoin des origines fluvio-glaciaires de la spectaculaire vallée de la Jacques-Cartier ;
- Le projet a nécessité une implication constante de l'inspecteur de la municipalité qui a été un acteur de premier plan dans sa réalisation ;

- Le projet permet de sensibiliser la population à l'importance de préserver le paysage et les ressources naturelles ;
- Le site permet des utilisations polyvalentes (visites individuelles, en famille en groupes, scolaires, spectacles, concerts, mariages, expositions, etc.).

Il serait donc juste de prétendre qu'il s'agit d'un projet remarquable car, non seulement englobe-t-il de multiples facettes telles l'environnement, l'aménagement et la protection de la rive, l'aménagement d'un parc urbain à vocation locale et régionale, la restauration et la mise en valeur d'un site qui autrement aurait été voué à disparaître, mais de plus, il a impliqué la concertation de partenaires sans qui le projet n'aurait pas été réalisable, soit Hydro-Québec, la MRC de La Jacques-Cartier et la municipalité de Shannon. Enfin, rappelons l'implication soutenue, enthousiaste et déterminée de Normand Légaré dont la constance a permis d'assurer une mise en valeur de haut niveau et à peu de frais du site.